

## Assistance Technique auprès du Gouvernement Colombien pour la Mise en Œuvre de la Loi de 2011, relative aux Victimes et à la Restitution des Terres.

---

Près de 7 millions de Colombiens (14.5% de la population totale) sont victimes du conflit qui sévit toujours dans le pays. Ce conflit engendre, entre autres choses, des déplacements forcés, des enlèvements, des violences sexuelles, des disparitions forcées, la présence de mines antipersonnel ou encore le recrutement d'individus par les groupes armés illégaux.

L'OIM apporte aux victimes des zones affectées par le conflit en Colombie, son expertise en matière de programmes de réparations et près de 12 ans d'expérience dans la mise en œuvre à grande échelle de programmes d'assistance.

En prenant acte du besoin d'indemniser et apporter des réparations aux victimes, le Président Santos a promulgué la Loi pour les Victimes et la Restitution des Terres (Loi 1448) en 2011. Cette loi prévoit cinq mesures de réparations devant être établies dans une période de 10 ans : (1) la restitution des terres ; (2) l'indemnisation financière ; (3) la réhabilitation ; (4) les mesures de satisfaction des victimes et (5) les garanties de non-répétition. L'OIM a donc été en première ligne du soutien au Gouvernement de Colombie dans la mise en œuvre de cette Loi.

Depuis 2012, le Programme de l'OIM intitulé « Renforcement Institutionnel des Victimes »<sup>1</sup> a été mené en partenariat

avec l'Agence américaine pour le Développement International<sup>2</sup> (USAID) afin de soutenir la mise en œuvre de la Loi 1448 au niveau national et local (l'initiative a ciblé 10 départements et 33 municipalités), notamment par le biais des activités suivantes :

- Renforcement des capacités des acteurs nationaux et locaux, notamment de l'Unité des Victimes du Centre National pour la Mémoire Historique (CNMH), le Ministère de la Santé, ainsi que les bureaux des Maires et Gouverneurs ;
- Soutien aux victimes pour la déposition de leurs déclarations ainsi que la prestation de services institutionnels (Points d'Attention aux Victimes et Centres régionaux d'Attention aux victimes) ;
- Renforcement et développement des politiques, protocoles et systèmes dédiés à l'amélioration des services de réhabilitation physique et psychosociale ;
- Création d'un Système d'Information unifié au sein de l'Unité des Victimes (VIVANTO) ;
- Développement de stratégies de communication (Internes et externes) pour les victimes, les fonctionnaires et la population en général ;
- Développement d'une Stratégie d'« Ecole des Réparations » pour permettre à l'Unité des Victimes de former les fonctionnaires et les victimes aux processus de restitution des terres et de réparations ;

---

<sup>1</sup> VISP de ses sigles en Anglais « Victims Institutional Strengthening Program »

---

<sup>2</sup> USAID de ses sigles en Anglais « United States Agency for International Development »



- Promotion de la participation active des victimes à travers la mise en œuvre de « Tables Rondes de Participation des Victimes » et de « Comités de Justice Transitionnelle » ;
- Soutien aux Institutions afin d'assurer un bon accès aux processus, outils et espaces pour les groupes indigènes, les communautés afro-descendantes, les personnes handicapées, les femmes, les enfants et adolescents ainsi que les personnes ayant des orientations sexuelles diverses ;
- Amélioration de l'identification et de l'attention aux victimes de violences sexuelles et de violences à caractère sexiste.

Par ailleurs, à travers le Programme de Développement Foncier et Rural établi en 2012, l'OIM soutient le renforcement des institutions en charge des questions foncières à travers les activités suivantes :

- Assistance technique auprès de l'Unité de Restitution des terres ;
- Formations pour les fonctionnaires et juges ;
- Création de la Délégation de Supervision de Protection, Restitution et Formalisation Foncières et renforcement des bureaux locaux des registres ;
- Conception de plans productifs, d'assistance technique et de formations à la gestion de crédits pour les foyers bénéficiant des programmes de restitution des terres.

Pour de plus amples informations, merci de contacter [lpr@iom.int](mailto:lpr@iom.int).